Protection de l'enfance
XIX–XXe siècles

Pour citer cet article :

Tomkiewicz (Stanislas), « Abus sexuels dans les institutions pour enfants et adolescents », inédit, [vers 1992], 20 p.

ABUS SEXUELS DANS LES INSTITUTIONS POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS

Stanislas TOMKIEWICZ *

* Dr. Stanislas TOMKIEWICZ :
Directeur de recherche honoraire à l'INSERM,
21 rue du 11 Novembre 92120 Montrouge

I- GENERALITES

Je voudrais d'abord vous lire un petit résumé de mon intervention.

Les institutions ne remplissent pas toujours leur fonction de protection de l'enfant et de l'adolescent. Les violences sexuelles sont un des aspects du dysfonctionnement de l'institution. On discutera les abus sexuels entre les usagers et surtout la façon de les prendre en charge et avant cela des abus sexuels commis par les équipes, c'est à dire l'utilisation de l'enfant ou du jeune comme objet de plaisir pour un adulte. La responsabilité de l'abus est individuelle, celle de l'adulte pervers qui commet l'abus, mais surtout institutionnelle car dans les institutions fonctionnant bien, un abus individuel est vite diagnostiqué et éliminé. Les autres institutions, qu'elles soient laïques ou religieuses, couvrent les abus, plus soucieuses de la réputation de l'institution que de la souffrance de l'enfant et du jeune. On abordera aussi un problème difficile du témoignage de l'enfant et de la vérification des faits.

Pour ceux que la bibliographie intéresse, j'ai déjà traité ce problème dans un livre qui s'intitule **"Les enfants victimes d'abus sexuels"** édité par Marceline GABEL aux Presses Universitaires de France en 1992. Je n'y parlais presque pas des violences entre usagers c'est à dire entre enfants et adolescents eux-mêmes.

Je vous propose un plan en trois parties :

- des généralités

- les abus commis par les adultes.

- les violences sexuelles entre jeunes et enfants, que ne je connais que modérément.

Les problèmes ne sont pas du tout les mêmes quand les abus et les violences sont commis par les enfants ou par les adultes. A ce sujet, une petite anecdote, vieille de vingt ans ; elle n'est plus complètement actuelle :

"J'étais à l'époque médecin responsable dans une institution pour poly-handicapés, déficients mentaux profonds, psychotiques déficitaires, etc... L'institution était mixte, certains enfants avaient des chambres situées les unes à côté des autres, alors que la plupart vivait dans de grandes salles communes. Dans ces chambres - boxes, vivait un petit groupe de jeunes, les plus structurés de tout l'hôpital que j'avais dénommés "intellectuels", vrais rois parmi les poly-handicapés.

Parmi eux, une jeune fille de quinze ans, appelons-la Natacha, avec des seins assez abondants et quelques adolescents âgés d'environ treize ans. Il se sont établis entre eux rapidement des liens affectifs assez sexualisés sans relations sexuelles complètes dont ces garçons n'étaient pas encore capables. Un jour, un nouveau membre du personnel voulant se bien faire voir par un nouveau chef du personnel, qui disait-on usait et abusait du droit de "première nuit" avec les jeunes filles qui venant travailler dans l'institution, a « cafté » au directeur l'existence des choses horribles entre les garçons et la grosse Natacha. Le directeur m'a convoqué pour me dire Docteur, avec vos idées laxistes*"Vous allez transformer notre hôpital en bordel, il faut séparer Natacha des garçons, faire un mur « entre eux » etc....*

Après cet orage dans un verre d'eau j'ai réussi à survivre, les gosses aussi, on n'a rien fait et la vie a repris son cours. J'en ai retenu l'indignation vertueuse du directeur grand macho devant l'éternel, du chef du personnel, grand pervers, parce que ces enfants se livraient à des jeux sexuels.
Un an plus tard, on m'a signalé que le cuisinier de la maison, quatre ans avant la retraite, syndiqué et père de famille, a sodomisé un de ces "intellectuels", sans violence semble-t-il. C'est moi qui ai vu rouge : *"c'est une véritable honte de sodomiser un gamin sans famille etc..."* Je suis allé voir le directeur : *"Il faut faire quelque chose, il faut prendre une sanction"*. Il n'était pas pensable, à l'époque de signaler le cas à la Gendarmerie ou à la Justice, mais j'avais exigé tout simplement des mesures disciplinaires. Le directeur déclara : *" mais Docteur vous n'y pensez pas, il est près de la retraite, il a un casier judiciaire vierge, il est irréprochable, il y a sa femme, ses enfants, sa réputation,vous voulez détruire tout cela pour un gamin débile, sans famile et sûrement vicelard qui a séduit notre cuisinier"*

L'institution a soutenu plutôt le directeur. Cette histoire m'a laissé un goût amer, un sentiment d'impuissance et a certainement contribué à ma démission.Elle est exemplaire et ancienne et peut être racontée sans risque de procès pour diffamation ; elle montre comment des adultes bien-pensants préfèrent l'ordre moral à la véritable protection des mineurs.Elle montre aussi qu'on est d'autant plus prompt à réagir que "l'abuseur" est plus loin de nous. Il en est de même en ce qui concerne les abus dans les familles. Nous concevons l'existence des abus et n'avons pas d'états d'âme pour réagir, s'il s'agit de familles marginales, pauvres, venant d'un autre monde que le nôtre. Plus la proximité socio-culturelle est étroite, plus nous avons de difficultés et de peine à concevoir l'innomable et à réagir. C'est ainsi que maintes affaires sont enterrées et que les enfants continuent à souffrir et à être abusés, lorsqu'ils ont des parents pervers et/ou sadiques, mais de "bonne famille", par exemple, médecins, enseignants, juges, etc..

Après cette introduction « clinique », je vais essayer de faire un peu de théorie.

Dans toutes les institutions qui hébergent des enfants et des adolescents, il y a deux concepts primordiaux, deux véritables piliers qui soustendent l'institution et qui se contredisent : c'est la violence et la sécurité. Assurer la sécurité, c'est un des objectifs principaux de l'institution. La violence au contraire sévit dans l'institution d'une manière le plus souvent secrète, elle en représente la face cachée, plus cachée aux professionnels qu'aux usagers.

La violence peut être le fait du corps médical, ou de ceux qui sont chargés du bien être psychologique des jeunes. La violence médicale c'est entre autres le mépris, l'absence de prise en compte de la souffrance physique que ce soit dans les maisons pour infirmes moteurs cérébraux (IMC) ou pour myopathes ou pour victimes d'accidents.
Dans les institutions que nous connaissons mieux, avec des enfants écorchés vifs, c'est la violence psychique qui prédomine. Pour ces enfants, vivre dans une institution, fût-elle la meilleure du monde, signifie pour le moins un constat d'anormalité, un état de fait d'exclusion. Ils n'ont pas eu la chance, comme nous, d'avoir un papa et une maman qui prennent soin d'eux. Il y a aussi la violence qu'ils apportent avec eux, surtout quand ils étaient victimes de maltraitance ou d'abus sexuels dans leur famille. Vous savez que les enfants, victimes de maltraitance et d'abus sexuels ont toujours tendance, si on ne les prend pas en charge psychologiquement de refaire avec les autres ce qu'on avait fait avec eux. C'est ce que Freud a appellé **l'identification à l'agresseur.**

On rencontre ainsi des bambins, ou plus souvents des adolescents, malheureux, maltraités qui se comportent comme des délinquants, des voyous, voire comme des violeurs. Ces cas posent toujours des problèmes moraux et des dilemnes très douloureux : faut-il les considérer comme des malades, des victimes qui souffrent ou au contraire comme des abuseurs violents ou pervers qui font souffrir les autres ?

A cette violence liée à la pathologie elle-même, et résultat direct de l'état somatique et de la psychologie des malades s'ajoute la violence liée à la thérapeutique. Trop souvent nos interventions sont inutilement violentes et nous ne nous en rendons même pas compte. Je me souviens encore dans les hôpitaux psychiatriques des électrochocs sans anesthésie ; les lobotomies comme dans le film *"le Vol au dessus d'un nid de coucou"* sont beaucoup plus rares, la camisole de force n'existe plus, remplacée souvent par la camisole chimique.

Le droit que nous nous arrogeons légalement de traiter, de "soigner" les gens contre leur gré, c'est déjà une violence dont on n'a pas fini de discuter la nécessité, la légitimité, le caractère inévitable. Les médecins de corps ne connaissent pas, n'ont pas besoin de telles lois d'exception. Quand vous avez des hémorroïdes, le médecin pourra vous faire souffrir : vous lui serez reconnaissant parce qu'il vous a soulagé d'une souffrance permanente et plus pénible encore. Quand vous délirez et qu'on vous fait des piqûres douloureuses ou abrutissantes, parce qu'un délire est insupportable, violent pour votre entourage, la légitimité de l'intervention est plus douteuse. Le délire n'est pas toujours gênant pour vous et bien des malades préfèrent délirer que d'être néantisés par certains neuroleptiques. Si vous dites à un médecin ordinaire qui vous prescrit un médicament :*"Docteur, je suis allergique à ce médicament"*, et bien neuf fois sur dix le médecin cherchera un autre médicament, surtout s'il travaille en libéral, et s'il désire garder le client. Si vous dites à un psychiatre :*"Docteur, je suis allergique au Moditène retard"*, neuf fois sur dix le psychiatre va se dire *"il est paranoïaque, délirant, il dit encore n'importe quoi"* et ne tiendra aucun compte de vos appréhensions.

La violence thérapeutique est en nous, elle est presque consubstantielle aux actions du soignant et même la psychologie et la psychanalyse n'y échappent pas malgré leur objectif proclamé d'humaniser les soins. Quand on dit à un jeune voleur : *"ce n'est pas étonnant que tu voles, tu n'as pas dépassé ton Oedipe, tu as envie de coucher avec ta mère"*, et en plus quand cette remarque correspond aux fantasmes conscients ou inconscients du jeune, cette interprétation est d'une violence inouïe et peut entrainer une tentative de suicide chez un jeune qui n'a pas été encore prêt à l'entendre.

On pourrait s'interroger, mais le temps et les compétences me manquent sur les liens évidents ou subtils entre cette violence thérapeutique et la violence familiale.

La violence sexuelle est inhérente à l'adolescence ; elle s'empare de cet enfant qui tout d'un coup se réveille à une vie nouvelle, devient la proie de ses hormones, de ses neuro-transmetteurs, de ses rêves, de ses fantasmes qu'il ne comprend pas, de ses attirances et de ses pulsions nouvelles et inconnues. Les psychanalystes diront que ce n'est pas grave, qu'il ne fait que revivre sa sexualité primitive de petit enfant ; c'est sûrement vrai, mais lui, il ne le sait pas. Il croit que c'est tout neuf, tout beau, tout effrayant et absolument unique et jamais rencontré.

Ceux qui aiment les descriptions poétiques, peuvent relire par exemple la fin **du Livre de la Jungle où Kipling** montre comment Mowglie, si heureux parmi les animaux tant qu'il était enfant, sent son corps et son esprit bouleversés. Il en souffre et il ne sait pourquoi ; alors ses deux maitres, le bon ours et la fière panthère lui disent *"Tu n'es plus comme nous, tu es devenu un homme il te faut une femme ; va chez tes semblables ».*

La violence pulsionnelle de l'adolescence peut dériver vers la violence tout court, vers l'agressivité et la délinquance, si elle est trop sévèrement réprimée ou si l'adolescent n'a connu d'autres modèles de comportement que violents.

A l'opposé de cette violence qui existe partout dans le monde, nous trouvons nos institutions: leur objectif premier est d'assurer **la sécurité** aux résidents. On n'y pense peut-être pas assez. Cependant le terme "sécurité" mérite une petite réflexion. Elle devrait être médicale, c'est à dire nous devons assurer à nos patients tous les soins que la science actuelle permet de fournir. Elle devrait être psychologique, c'est à dire que les enfants et les adolescents devraient vivre et se sentir dans nos institutions, comme on se sent chez soi, ou plutôt mieux car chez eux ils vivaient et ils se sentaient mal, c'est là la raison la plus fréquente de leurs présence parmi nous. Elle devrait porter sur leur vie quotidienne : que personne ne mange leur soupe, qu'on ne leur casse pas des assiettes sur la tête, qu'on ne les rackette pas, ne les vole pas, que les enfants plus grands ne les dépouillent pas de leurs vêtements.

Tout cela parait évident mais des problèmes plus controversés se cachent derrière ce mot « sécurité », surtout en ce qui concerne la sexualité. Par exemple, nous devons assurer leur sécurité, même par rapport à leurs parents, ce n'est pas toujours facile parce qu'il y a des parents qui viennent persécuter leurs enfants jusqu'en dedans de nos institutions. La complexité ici est à son comble : avons-nous droit de les protéger contre leur gré ? que faire s'ils préfèrent les parents maltraitants mais réels, à la gentilesse et à la pédagogie professionnelle de nos éducateurs ? et même si nous avons réussi à nouer avec eux une alliance provisoire et fragile en vue de leur protection, avons-nous droit d'empiéter et de restreindre les droits des parents tant que ceux-ci n'ont pas été déchus de leurs droits ? L'histoire des institutions est remplie des milliers d'erreurs et de dérives dans un sens ou dans l'autre, dont l'ensemble constitue des milliers de petites horreurs de la vie quotidienne de nos patients, de leurs familles et aussi des équipes éducatives.

Nous devons aussi protéger l'intégrité de leur corps pour rendre réelle et vivante la belle formule *"mon corps m'appartient"*. Cependant que signifie au juste "l'intégrité du corps" ? Qui doit en être juge ? Les enfants ou nous ? Si l'enfant et plus encore l'adolescent est d'accord pour qu'on touche à l'intégrité de son corps, lui devons-nous encore une protection ? Ou bien devons-nous seulement lui assurer une libre disposition de son corps ? Où se termine-t-il le soin de l'intégrité corporelle et où commence la défense de l'ordre moral, celui de la société ? celui de la famile ? celui de l'institution ?

Voici une anecdote vécue, en 1962, l'an zéro de l'indépendance de l'Algérie : avec un groupe de médecins, nous sommes allés en Kabylie, Médecins du Monde avant la lettre, pour organiser un enseignement accéléré destiné à former des infirmiers et des infirmières pour des coopératives agricoles qui n'ont jamais vu le jour. Le fondement de notre "école" était révolutionnaire. Ce fut la première école avec l'internat mixte en Algérie. Les garçons et les filles avaient entre quinze et vingt-cinq ans, et un niveau d'instruction cours moyen ou cours élémentaire de l'école primaire française ; ils savaient au minimum parler, lire et écrire en français. En quatre mois, ils sont devenus de bons infirmiers de brousse grâce à une pédagogie, très élaborée, inconnue à l'époque, basée sur un travail de quatorze heures par jour aussi bien pour les enseignants que pour les enseignés. Ce fut une des plus belles aventures de ma vie.

Un jour, arrive un vieux kabyle, vieux paysan avec sa robe blanche immaculée et un beau turban sur la tête, il m'amène une adorable petite minette de quinze ou seize ans, vêtue selon « la mode d'indépendance » « jean » et visage découvert. Il me dit : *"Docteur, je vous confie ce que j'ai de plus précieux dans ma vie, ma petite...Vous me jurez, parce que vous êtes un homme comme moi, que vous allez me la rendre aussi intacte que je vous la donne."* Bien entendu, j'ai juré, que vouliez-vous que je fasse. Je ne sais pas si elle est restée intacte, je ne suis pas allé vérifier. Elle s'est avérée une fière boute-en-train, la première à faire la danse du ventre aux veillées du soir. Je pense que les garçons l'ont "respectée".... L'important, était que pour ce père, la sécurité signifiait la virginité. Peu importe qu'il fut kabyle il y a trente ans, le problème est toujours aussi actuel.

Récemment, une mère m'a demandé de l'aide contre les violences institutionnelles dont sa fille serait victime dans un Institut Médico professionnel. L'enquête m'a montré que l'institution n'était pas du tout violente. En réalité la jeune fille âgée de plus de 20 ans a eu des relations sexuelles plus ou moins complètes avec un ou plusieurs jeunes de l'institution. Pour la mère, c'était une violence que de ne pas sauvegarder la virginité de sa fille. Ailleurs, les relations sexuelles plus ou moins volontaires entres jeunes handicapés ou cas sociaux dans une institution ont donné lieu aux harcellements et aux poursuites judiciaires contre les responsables. Il arrive donc que l'équipe n'a pas la même notion de "sécurité", que la famille qui confond sécurité et un certain ordre moral.

Ailleurs c'est le contraire. Dans les feu Bon-Pasteur, c'était l'équipe qui considérait le maintien de la chasteté comme son devoir principal, le moindre jeu sexuel comme le mal absolu, et le milieu extérieur y compris les familles comme laxiste et vicieux. Dans une institution pour jeunes déficients mentaux qui se réclamait des méthodes de **steiner**, le directeur a même supprimé la télévision considérant qu'elle émet de la pornographie 24h sur 24. Ces exemples illustrent l'ambiguïté du terme sécurité : s'agit-il de défendre et de respecter l'individu et ses désirs ou bien de maintenir l'ordre moral où la sexualité depuis 1984 redevienne le principal ennemi de l'homme. C'était déjà vrai avant le Sida mais le Bon Dieu semble donner raison aux partisans de la chasteté tout azimuth..

Avant d'aller plus loin, il nous faut encore préciser les définitions des termes **"violence et abus".**

Ce n'est pas du tout évident. On peut appeler violence sexuelle, l'utilisation du corps de l'autre par la force ; cette force peut être brute et physique, c'est le cas du camionneur brute qui viole avec ou sans meurtre une petite auto-stoppeuse. Dans les institutions elle est beaucoup plus souvent psychologique, d'autant plus efficace que l'abuseur ou le violeur a une situation de domination et d'autorité administrative et/ou morale sur la victime. La loi française s'accorde ici parfaitement avec le sentiment de justice puisque les peines sont aggravées lorsque l'abuseur exerce une autorité sur l'abusé, qu'il soit père, enseignant, directeur, curé, gendarme, etc... Ainsi le viol, semble impliquer l'usage de la force physique ou psychologique.

L'abus se présente d'une manière différente : c'est l'utilisation du corps de l'autre, considéré non comme sujet mais uniquement comme objet de son propre plaisir, mais sans utilisation de force, menace ou surprise. Que fait-on pour se servir du corps de l'autre sans violence, eh bien on utilise la séduction. Pourtant, la séduction dans des relations amoureuses entre adultes, fait partie des comportements normaux de l'espèce humaine.

Sans séduction de nos futures épouses et de nos futurs époux , il n'aurait plus d'enfants dans notre pays. La séduction est une activité licite et permise même si elle aboutit à l'acte sexuel. Tous les éthologistes la connaissent chez presque toutes les espèces animales.

La séduction devient illicite et devient un abus, lorsque son "objet", celui ou celle qu'on veut séduire, n'a pas le libre choix de refuser ou de donner son "consentement éclairé". S'agissant d'enfants prépubères, cela a l'air de tomber sous le sens. Celui qui séduit un enfant de cinq ans ou de douze et qui a avec lui des relations sexuelles avec ou sans pénétration, même si l'enfant est consentant, n'est pas seulement un abuseur ou un violeur pour la justice, un pédophile et un pervers pour le psychiatre, mais un "salaud", au moins à mes yeux.

J'utilise ce terme à la fois fort et vulgaire de « salaud » après mûre réflexion : je l'utilise comme si j'avais à parler d'un tortionnaire ou d'un gardien de camp de concentration. La Justice doit le juger avec équité et en recherchant soigneusement toutes les circonstances atténuantes avant de le condamner. Les psychiatres ou les psychologues doivent essayer de le comprendre et de le soigner s'il le réclame (ce n'est pas le lieu ici de discuter les traitements par contrainte des abuseurs sexuels) : ils peuvent selon leur conscience et leur savoir suggérer ou non à la Justice l'application des circonstances atténuantes. En tant que citoyen, j'utilise le terme "salaud" car je ne trouve pas de meilleure définition pour celui qui considère l'Autre, surtout s'il s'agit de plus faible que soi, uniquement comme objet, lui dénie la qualité humaine, **ne voit pas,** ne sent pas sa souffrance présente, n'imagine pas sa souffrance future. Le "salaud" est celui qui ne pense qu'à assouvir coûte que coûte ses propres pulsions. Or, le pédophile est un salaud, et étant en même temps très intelligent, il est passé maître pour élaborer des systèmes de défense efficaces et variés. L'opinion elle-même n'est pas toujours consciente de cette caractéristique et a tendance à l'excuser s'il n'a pas utilisé la force physique brutale ou la menace explicite. J'utilise ce mot violent depuis que j'ai pu suivre en psychothérapie des femmes qui ont été ainsi non pas violées mais séduites à l'âge de six, huit, dix ans par un riche ami de la famille, un tonton, un pharmacien, un notable etc... A quarante ans, elles restent encore destructurées psychologiquement et sexuellement, parfois malgré des années de soins psychothérapiques.

Lorsqu'il s'agit d'enfants, il faut pousser la réflexion plus loin encore : je suis de moins en moins sûr qu'on puisse parler dans leur cas de "séduction pure", c'est à dire sans aucune contrainte. Ce sont les abuseurs qui, dernière ligne de défense, parlent de séduction en ajoutant même qu'il s'agit de séduction "réciproque", voire de séduction de la part de l'enfant dont ils auraient été « victimes ». L'inégalité de la relation, la solitude psychologique de la victime font que celle-ci peut partager ce point de vue encore des années après les faits, elle peut percevoir et se souvenir de la séduction et dénier, oublier la contrainte. Il lui faut un vrai travail psychique pour se rendre compte que son abuseur même "gentil", "séducteur", "aimant" utilisait la contrainte psychique plus ou moins subtile, avec ou sans menaces sinon pour obtenir telle ou telle prestation sexuelle mais pour tuer dans l'oeuf toute velléité de divulgation ou de rupture de relation. Il semble donc qu'il est presque toujours légitime dans ces cas d'utiliser le terme "sous contrainte" et qu'il est juste de considérer comme circonstance aggravante la position socialement dominante de l'abuseur.

Par contre j'avoue mon incompétence (ou l'absence de réflexion approfondie) pour discuter l'adéquation de la loi à la justice, lorsqu'elle établit une différence fondamentale (délit ou crime, tribunal de grande instance ou assises, sept ans ou vingt ans de prison) sur le seul phénomène de pénétration. Je sais qu'il est nécessaire dans un pays civilisé qui se veut de droit, d'établir une échelle de gravité des actes condamnables ; mais je crains que la manière dont cette dichotomie (plus qu'une échelle) est formulée ne fasse pas la part trop belle à l'anatomie, sinon au fantasme ancestral de la virginité et qu'elle néglige corrélativement la psychologie et la souffrance immédiate et tardive.

Je tiens déjà à noter que le problème séduction-contrainte, abus-consentement, se complique singulièrement :

- lorsque la victime approche de l'âge fatidique de 15 ans
- lorsque la différence d'âge entre "abuseur" et "abusé" ne dépasse guère 5 ans *

* **note** : Pour la DSM IV, il n'y a pas de pédophilie, si la différence d'âge entre les protagonistes est inférieure à 5 ans ; cette notion de différence d'âge, pourtant, bien pertinente à mon avis, n'existe pas dans la loi française qui ignore d'ailleurs le concept (trop psychiatrique ?) de pédophilie. Sur le plan légal, les victimes de viol et d'autres agresssions sexuelles sont considérées comme majeures, lorqu'elles sont âgées de 15 ans révolus.

II.VIOLENCES ET ABUS COMMIS PAR LES ADULTES ENVERS LES USAGERS DE L'INSTITUTION

A l'intérieur de ce vaste sujet, j'aimerai insister sur quelques points : la personnalité de l'abuseur et les « cas limites » qui mettent en cause le témoignage de la victime.

L'abuseur

Je pense, n'en déplaise à aucuns, que les cas les plus dramatiques, les plus durables et probablement les plus fréquents concernent les directeurs. Il s'agit le plus souvent d'un homme au-dessus de tout soupçon ; il jouit des protections et des amitiés politiques au niveau local, religieuses, s'il s'agit d'une institution religieuse, dans la hierarchie du Ministère de l'Education nationale s'il s'agit d'une institution laïque. Pour le définir d'un seul mot, c'est un "homme bien" volontiers marié et père de famille. Les abus sont toujours plus fréquents dans les internats pour des raisons faciles à comprendre : en externat ou dans une école banale, l'enfant rentre tous les jours à la maison, en internat, il est sous l'emprise du directeur vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Dans les écoles laïques ou confessionnelles banales, les viols dans le sens juridique du terme sont de beaucoup plus rares que les "abus" à base de sadisme, de punitions, de gestes, d'injures. Les directeurs ne sont pas les seuls à les accomplir

Parmi les viols, la sodomisation est la plus fréquente, peut-être parce que que les garçons sont plus souvent placés dans les internats à personnel masculin. Il est faux de dire que les abuseurs ne sont pas capables d'avoir des relations sexuelles avec les femmes ; ce n'est vrai que pour une partie d'entre eux. Mais je ne sais si ces relations conjugales leur procurent le plaisir ou si elles ont lieu pour la procréation ou même pour donner une caution bourgeoise à 'l'abuseur". Les jeux plus ou moins sadiques et les attouchements sans pénétration qui ne laissent pas de traces visibles sont beaucoup plus difficiles à prouver et on se trouve ici dans la configuration *« parole d'enfant contre parole d'adulte »* qui nie avec acharnement ou qui prétend appliquer une ... pédagogie musclée mais juste !

Je vous fait grâce de la description et de l'enumération des différentes formes de ces abus. Ce qui compte, c'est l'ambiance de terreur parfois mélée de complicité perverse qui y règne. Allez plutôt revoir le film *"Le cercle des poètes disparus"* qui montre très discrètement une scène magnifique où le directeur, homme très moral donne le fouet à un garçon ; sans que rien ne soit dit, on comprend très bien la jouissance sexuelle qu'il en tire tout en faisant semblant d'appliquer la loi. Au delà d'une punition physique dégradante et contraire aux droits de l'homme (interdite en France dans les institutions depuis 1936, dans les écoles depuis 1886 et en Europe depuis quelques années), on trouve ici un abus sexuel manifeste. Lorsque que le Conseil de l'Europe et la Cour de La Haye ont interdit à nos amis britanniques les punitions corporelles à l'école, il y a eu des manifestations surtout en Ecosse qui curieusement unissaient parents et enseignants pour défendre cette spécificité insulaire et cette pédagogie.

Je ne suis pas capable d'affirmer, faute de données épidémiologiques fiables et homogènes si ces abus sexuels dans les institutions sont réellement plus courantes chez les anglo-américains et les canadiens ; ou au contraire s'ils donnent plus souvent lieu à la divulgation et à la médiatisation.

J'ai vu récemment un film québécois très passionnant et assez difficile à obtenir à la Mission du Québec à Paris. Il montre une affaire réelle qui a été jugée de longues années après les faits et ceci d'une manière très réaliste et très poétique à la fois.

Plus près de nous (mais il n'y a pas encore de film), on peut citer "l'affaire de Joigny" signalée par les journaux, dont on peut parler publiquement. Un directeur sadique d'une école s'en donnait à coeur joie sur ses garçons ; la hiérarchie de l'Eglise le mutait pendant de longues années d'une école à l'autre, pensant qu'un pêcheur repenti vaut plus que vingt ou trente enfants sodomisés. Le plus souvent, de tels directeurs et toute l'ambiance dans ces institutions sont hautement moraux. On respecte beaucoup l'ordre moral, l'ordre sexuel et il y a un contraste effroyable entre ce qui est dit et ce qui est fait. C'est le cas de figure le plus fréquent.

Mais depuis 68, on a vu d'autres cas dans des institutions qui se disaient gauchistes, ultra-libérales : on y pratique la pédophilie avec une idéologie de libération sexuelle, avec des références à la Grèce antique et autres balivernes. Je pense que c'est aussi ignoble, aussi contraire à l'intérêt des enfants que la forme précédente. Là règne une ambiance de terreur, ici c'est plutôt une ambiance de séduction, de joie mais qui devient vite terroriste quand un enfant veut sortir du sytème et se plaindre. Alors, la terreur remplace la bienveillance.

Il faut aussi une ambiance joyeuse pour faire des photos pornographiques. C'est un procédé très intéressant car il procure aux abuseurs pervers deux plaisirs en même temps, il permet comme le dit un dicton polonais *"tuer deux lapins d'un coup de fusil":* le premier, c'est le plaisir pervers de faire des photos pornographiques, le second, plus sérieux, résulte des bénéfices de vente de ces photos... Les abuseurs prétendent, et y croient même, que cela se passe dans une ambiance artistique et ils traitent ceux qui protestent contre cela de curés, de fascistes, de ringards....

Cela m'est arrivé lorsqu'un ancien d'un Foyer des Jeunes où j'ai travaillé est venu me voir douze ou treize ans après sa sortie pour me demander de l'aide.Il était impliqué dans une affaire de photos pornographiques avec son épouse, un adjoint du maire, un instituteur. La petite équipe banlieusarde était réliée avec un réseau international de traffic de photos. Apparemment nulle violence n'a été utilisée, ni pour inciter les enfants aux relations sexuelles avec les adultes, ni pour se faire photographier. Tout se passait à coup de bonbons, de coca-cola, de gentillesse et de séduction...

On rencontre en général deux lignes de défense quand l'abuseur est accusé : la première, la plus simple c'est le déni et son corrolaire, traiter l'enfant de menteur, de mythomane, d'hystérique. Quand les preuves sont visibles et irréfutables surgit la deuxième ligne de défense :*"c'est lui (ou elle) qui m'a séduit, ce n'est pas ma faute, c'est sa faute".*

Je me souviens d'un cas où la police avait attendu cinq témoignages concordants, indépendants de garçons sodomisés pour mettre en accusation un directeur d'établissement notoirement connu comme pédophile. Pendant ce temps, et il était assez long car il était difficile d'obtenir les cinq témoignages, le directeur est resté sur place et pouvait librement donner cours à ses pulsions. Finalement les bouches se sont ouvertes et il a été condamné à une lourde peine de prison pour viol de plusieurs dizaines de garçons. Je veux souligner ici la lenteur de l'appareil judiciaire pour qui la bonne réputation d'un notable compte davantage que les fesses des enfants de l'Aide Sociale.

Plus rarement, c'est tel ou tel membre de l'équipe qui commet un abus. Je pense qu'on trouvera toujours des pervers parmi ceux qui s'occupent des enfants, plus qu'ailleurs. Freud nous a appris que nous choisissons notre métier en accord avec nos pulsions et il est "normal" que dans les métiers en contact permanent avec les enfants, les adolescents, on trouve un pourcentage significativement plus élevé de pervers que dans d'autres professions. Certains préconisent un examem psychologique ou psychiatrique sévère au cours de la sélection pour ces métiers pour débusquer les pervers. Je reste sceptique quant à l'efficacité de telles mesures, un pervers tant soit peu instruit étant toujours capable de tromper la vigilance des meilleurs enquêteurs et des tests les plus raffinés. Je pense qu'il est plus facile d'arrêter les abus et de démasquer un pervers éducateur ou agent de service qu'un directeur,un juge ou un médecin.

Dans une institution qui marche bien, le pervers ne fait pas long feu. Dans le centre où j'ai travaillé trente ans, j'ai rencontré quatre ou cinq éducateurs ou stagiaires adolescentophiles homosexuels. Cela s'arrangeait rapidement et discrétement car au bout de trois semaines les garçons nous signalaient *"un tel, il est pédé"* en lui cassant parfois la figure (acte difficile à leur reprocher....) Nous lui demandions assez gentiment d'aller faire cuire son oeuf ailleurs. Je pense aujourd'hui que notre attitude n'était pas correcte : nous n'avons pas pensé aux enfants et aux adolescents des autres institutions. Il faut avouer qu'à l'époque le signalement à la Justice ou à la Police semblait impensable au "peuple de gauche" dont nous faisions partie.

J'ai connu une affaire atroce dans une maison pour poly-handicapés où on a trouvé un jour une fillette sans langage, tétraplégique avec des traces de violences sexuelles effroyables ; toute l'institution très correcte était terrorisée, sidérée et le signalement immédiat. L'enquête a mis un an pour aboutir grâce à l'acharnement des enquêteurs et à l'utilisation des plus récentes découvertes scientifiques : on a prélevé le sperme de tous les mâles de l'institution depuis le balayeur jusqu'aux médecin-chef, psychiatre, directeur... On a fini par découvrir le violeur que personne n'aurait soupçonné. Il a été condamné à onze ans de prison mais personne ne pouvait mettre en cause l'institution, le type violait la fille la nuit et personne n'en savait rien.

En France, heureusement, je ne connais plus de ces institutions si fréquentes avant 1936 et 1945 et dont beaucoup ont perduré jusqu'à 1968 : ici la violence y compris le viol et la sodomisation font partie du système et permettent comme dans les camps nazis, de bien "tenir en main" les jeunes, voire les enfants. On pourrait dire que ce sont des outils de bonne discipline...Cela existe toujours dans les pays en voie de développement, cela est très fréquent dans des pays anglo-saxons et dans l'ancienne Union Soviétique. Il faut lire les livres de **Genet** ou de **Danan** qui décrivaient les colonies pénitentiaires de Belle-Ile ou Mettray. Les viols sexuels étaient hiérarchisés comme dans les camps de concentration où c'étaient les plus forts, les plus âgés qui sodomisaient les plus petits pour faire régner la terreur et l'ordre. Des petits Kapos étaient aussi sadiques et coupables que le directeur.

Quelques problèmes difficiles

Ils peuvent poser des cas de conscience à chaque stade de la prise en charge d'un abus sexuel.

- Valeur des témoignages : nous étions les premiers il y a vingt ans pour affirmer qu'il faut croire la parole de l'enfant, que dans ce domaine les enfants n'inventent jamais, que c'est au contraire très difficile pour un enfant de se plaindre de ce genre de choses ; en effet l'adulte qui abuse de lui dispose de tout un sytème très élaboré pour lui montrer que c'est lui le coupable, et aussi que des grands malheurs vont lui arriver s'il rompt le secret de l'abus ou de la relation.

Je me rappelle d'une jeune femme qui racontait comment l'ami de ses parents qui entretenait avec elle une relation sexuelle suivie de six à douze ans lui disait *"si tu racontes ça, je vais t'entraîner dans la baignoire et tu vas disparaître comme de la merde avec l'eau qui coule"*, Cette femme a souffert de longues années d'une phobie de la baignoire ...à six ans, il est facile de croire à la véracité de telles menaces surtout lorsqu'elles sont proférées par un ami des parents, homme respectable et respecté de tout le village. J'ai longuement défendu la crédibilité des témoignages des enfants contre mes maîtres, psychiatres archaïques non pas pédophiles mais assurement pédophobes... détestant aussi les malades, ils devinrent "naturellement" psychiatres d'enfants et nous enseignaient que l'enfant ment toujours, qu'il est toujours un mythomane pervers ; ils nous citaient toujours des histoires où des enfants déchaînés mettaient en cause la bonne foi, la morale d'un instituteur ou d'un maître d'internat.

Freud a malheureusement contribué au maintien de cette idéologie, de cette ligne de conduite en apportant des arguments très différents de ceux des psychiatres archaïques. Pour lui, c'était le choix entre le fantasme et la réalité pour juger les paroles de ses analysés. Freud a choisi le fantasme, c'est à dire qu'il a attribué à l'activité fantasmatique, aux désirs refoulés tous les souvenirs, scènes et affects rapportés au cours d'une cure. Cette notion a été rapidement étendue aux allégations des enfants et des jeunes eux-mêmes lorsqu'ils disaient être victimes (ou simplement partenaires) d'un abus (ou d'une relation) sexuel. Mon érudition est trop modeste pour indiquer qui, de Freud lui-même ou de ses élèves , a été responsable de cette généralisation funeste.

Je me contenterai de vous conseiller de lire, de relire le *"Cas Dora"*, dans le *"Cinq Psychanalyses"* à la lumière de ce que nous avons appris sur les abus sexuels aux enfants. Relisez-le à tête froide et sans attitude préconcue, négative ou positive. Vous verrez comment papa Sigmund s'est laissé avoir par le père de la jeune fille et par l'ami de ce père, comment il a pris pour un fantasme et pour une manifestation de l'hystérie le récit d'une authentique victime d'abus sexuels. Bien entendu les deux hommes étaient du même monde que S. Freud, c'étaient des clients très riches, qui acceptaient de payer des honoraires élevés ; il n'est pas étonnant qu'il fut difficile pour Freud de les considérer comme des vulgaires pervers ayant abusé de sa fille (ou de la fille de son ami). Ainsi dans notre ouvrage *« Aimer mal, châtier bien »*, nous n'avons jamais mis en doute les accusations des enfants.

Cependant, la vie étant ce qu'elle est et les enfants n'étant pas des êtres purs et innocents, il est à craindre que la banalisation même de ce problème, l'information, les médias, n'engendrent un jour un certain nombre de fausses accusations. Je n'en ai encore guère rencontré, mais j'ai lu et on m'a rapporté des cas troublants. Plus ils en entendront parler, plus il leur arrivera pour s'amuser ou pour se venger de raconter des horreurs sur un prof sévère ou un éducateur trop aimé. J'ai lu récemment un cas où la banalisation et l'accessibilité aisée aux enfants des cassettes vidéo pornographiques a donné lieu à une série de faux témoignages contre un enseignant.

Dans le domaine des abus intrafamiliaux, médecins et juges rencontrent un nombre croissant de faux témoignages induits par un des parents pour servir d'arme dans son conflit avec l'autre parent. Médecins, juges et policiers devront devenir de plus en plus subtils et apprendre non seulement, comme c'est le cas aujourd'hui, à croire l'enfant sur parole, mais aussi à distinguer le vrai et le faux. On trouve dans l'ouvrage collectif édité par **Marcelline Gabel** quelques conseils à ce sujet empruntés aux chercheurs nord américains.

Cas limites : parfois, il peut être difficile de distinguer entre une saine tendresse et des attouchements sexuels. Voici à ce sujet une histoire vécue : j'ai suivie en psychothérapie une jeune femme qui avait été durant toute son enfance et jusqu'à 15 ans, victime d'inceste. Elle était mère d'une gamine mignonnette de six ans. Un jour elle vient en séance, angoissée et rouge de colère disant *"l'instituteur de ma fille est un sadique, un violeur, il a abusé de mon enfant"*. J'écoute attentivement son récit et je finis par comprendre que la petite fille lui a dit *"tu sais, M. X, il m'a prise sur ses genoux, il m'a fait deux bises"*, rien de moins mais rien de plus. J'ai vite compris que pour cette jeune femme un adulte qui prend un enfant sur ses genoux et qui lui fait une bise ne peut être qu'un "sadique". Je savais déjà qu'elle s'est séparée de son mari et d'un amant parce qu'elle était toujours obsédée par l'idée qu'ils vont coucher avec sa fillette alors que les braves ne voulaient coucher qu'avec elle. Craignant un scandale douloureux pour tout le monde, je l'ai calmée et lui ai proposé de reparler avec sa fille et avec l'instituteur avant d'aller déposer une plainte chez le directeur. Une semaine après, la patiente est revenue en disant *"vous aviez raison, ma fille m'a dit que c'était un bon monsieur, que la* bise *c'était bien mignon et j'ai parlé avec l'instituteur qui m'a convaincu de sa bonne foi »*.

Il n'y a pas de doute qu'un enfant, s'il n'est pas perverti par sa famille, sent et comprend très bien la limite entre la tendresse et le début d'un abus sexuel. Cette limite est difficile à expliciter verbalement, à tracer au couteau, mais l'enfant dans son vécu comprend très bien où s'arrête un jeu innocent et tendre fait pour un plaisir réciproque et où commence le plaisir "interdit" de l'adulte seul. Il sent le moment où il doit se dire *"mais, qu'est qui se passe, pourquoi ce monsieur fait çà..."*. Si sous prétexte de lutter contre les abus sexuels et contre l'utilisation des enfants par les adultes pervers, la Société devient obsédée par la pureté des enfants et par l'ordre moral intégriste, les bêtises et les confusion entre tendresse et abus sexuel vont se multiplier.

L'accusation calomnieuse, je n'en ai encore jamais rencontré mais elle existe certainement. Dans les procès-verbaux que Madame Konstantinovitch m'a permis de lire, j'ai trouvé des cas sans suite car ils n'étaient basés sur aucun fait réel.

Consentement, Quand il s'agit de grands adolescents se pose parfois le problème de consentement. Il est utile de rappeler ici que la "majorité sexuelle" n'est pas comme certains le croient à 18 ans mais à 15 ans ; au délà de cette âge, pas d'abus si les deux partenaires sont consentants. Les moeurs ont pas mal évolué depuis mon enfance, jusqu'à ces temps derniers (1985...) ; depuis cette date elles sont un peu en train de revenir à ce qu'elles étaient au dix-huitième siècle. Nous sortons de deux cents ans d'ordre anti-sexuel et anti-adolescent qui a été instauré pour des raisons économiques par la bourgeoisie française et anglaise.

En France, c'était Robespierre pour qui la Vertu était la valeur suprême, guillotine compris, qui a commencé la lutte contre les moeurs dépravées de l'aristocratie.En Angleterre, c'était le reine Victoria, qui a étouffé la licence qui règnait au temps des bons rois Georges. Ceux qui veulent connaitre l'état des moeurs au 18e siècle peuvent écouter à l'opéra ou au théatre « *Les Noces de Figaro* » : le gracieux Chérubin immortilisé par **Beaumarchais** et par **Mozart** n' a que treize ans lorsqu'il couche avec sa jeune maîtresse, avec la fiancée de Figaro, et ..., avec la comtesse elle-même. Il ne voit nul mal à courir d'une femme à l'autre et ses "victimes" s'ingénient à le sauver du courroux de Figaro et du comte qui veulent l'envoyer au service militaire. Aujourd'hui, de même à partir de treize-quatorze ans, le désir sexuel existe chez les garçons et chez les filles qui rêvent tous d'avoir des relations amoureuses et de préférence avec des personnes plus âgées qu'eux. Je n'ai pas étudié les causes de cette préférence ; c'est aux psychanalystes de l'expliquer...

Pour les filles, on sait que la puberté commence deux ans plus tôt chez elles : il est donc "normal" qu'elles refusent de se faire draguer par les garçons du même âge qu'elles considèrent en général comme des *"petits cons, des abrutis, des bébés »*, tous des termes pour illustrer leur immaturité relative. Dans ces cas le problème de consentement "éclairé " doit être discuté et l'affirmation de l'adulte qu'il a été "séduit" par la mineure n'est pas toujours la défense d'un pervers. Il n'est pas évident que les relations sexuelles entre un stagiaire de 18 ans et une adolescente en institution de 14 ans 1/2 méritent toujours la prison et l'opprobre. Il faudrait connaitre exactement les circonstances, écouter attentivement "le coupable" et la "victime" présumées, qu'on soit gendarme, juge, avocat ou psychiatres , il n'est pas question de se laisser aveugler par sa propre idéologie. Ce n'est pas facile dans le climat de violence symbolique et de passion qui entoure toujours ce genre d'affaires

Certaines thérapeutiques peuvent entrainer la confusion avec les abus sexuels : je pense avant tout aux thérapies corporelles comme la relaxation, certains massages qui réveillent des pulsions et des désirs sexuels chez le patient sinon chez le thérapeute... Pratiqués chez les adultes, ces traitements ne posent guère de problèmes éthiques. Il n'en est pas de même avec les mineurs.

J'ai connu une dame, une bonne bourgeoise, qui couchait avec son dentiste sur le fauteuil ; elle m'a affirmé que toutes ses amies sauf une, trompaient leur mari avec un membre du corps médical. La seule "vertueuse" souffrait, ainsi que sa fille, de troubles psychiques...

Il est évident que beaucoup de relations thérapeutiques provoquent un transfert plus ou moins amoureux et certains thérapeutes aiment bien en profiter. Aux Etats-Unis, depuis quelques années, un vent de morale souffle sur les relations thérapeutiques et des femmes de plus en plus nombreuses dénoncent à tort ou à raison leur thérapeute pour viol, abus ou harcelement sexuel. La morale et la dignité des femmes y gagnent, mais je crains que des condamnations trop nombreuses fassent tellement peur aux médecins et autres thérapeutes qu'ils passent leur temps à se tenir sur leurs gardes et que leur efficacité en souffre.

Avec les ados, les abus sont à la fois plus faciles et plus condamnables éthiquement. Les abus sont probablement plus nombreux qu'on ne le pense, mais des fausses accusations par les jeunes ou par leurs parents peuvent briser la vie des éducateurs, ou thérapeutes téméraires, mais innocents dans leurs motivations.

On connait le sort tragique que les Etats-Unis ont réservé à **Wilhelm Reich** qui s'y est réfugié pour fuir le nazisme : à la suite de ses thérapies corporelles, qu'il pratiquait pourtant en toute transparence, sans se cacher, sans perversité, sans jamais considérer le patient comme un objet de son plaisir, il fut condamné à deux ans de prison et a fini ses jours dans un hôpital psychiatrique.

Aujourd'hui en France,, où on cherche à juste titre à mettre fin ou à limiter le nombre des abus sexuels encore trop fréquents envers enfants et adolescents dans les institutions, où on croit de plus en plus au témoignage des jeunes, je pense que les éducateurs, les kinésithérapeutes et toux ceux qui désirent soigner le corps et l'esprit de ces patients devraient faire preuve d'une prudence extrème, quitte à renoncer à une partie de leur effficacité.

III. VIOLENCES SEXUELLES ENTRE JEUNES

Je me suis intéressé beaucoup moins aux violences entre les usagers. J'avoue que mes motivations étaient idéologiques. J'avais (et j'ai encore) peur que la recherche, la condamnation et la stigmatisation de tels passage à l'acte aient au moins deux effets pervers :

- qu'elle serve à dédouaner, voire à abriter les abuseurs adultes, heureux de continuer leur besogne à l'ombre, alors que les médias projettent sous les feux de l'actualité des violences commises par les jeunes.
- qu'elle finisse par criminaliser toutes les relations tant soit peu érotiques entre jeunes de deux sexes, ce qui nous ferait revenir à la morale plus ou moins intégriste.de jadis.

Je pense encore qu'à cet âge la limite entre un jeu de touche-pipi plus ou moins violent, comme le sont les bagarres si fréquentes entre jeunes et enfants et un véritable abus où il y a réellement victime et abuseur (parfois plusieurs) est difficile à tracer. Je reste toujours assez sceptique quant au bien fondé des signalements et de criminalisations systématiques de tous les écarts de bonne conduite entre jeunes en institution. Leur fréquence même dans les institutions qu'elles soient "rigides" ou "libérales" me faisait craindre que le signalement systématique ne pourrait aboutir qu'à l'embouteillage de l'appareil judiciaire, déjà incapable de gérer dans des délais humainement exigibles toutes les affaires de sa compétence.

Toutes ces bonnes raisons m'apparaissent aujourd'hui insuffisantes pour négliger ce problème :
- on me rapporte trop souvent des cas pour que je puisse jouer toujours le naïf et les déclarer hors de ma compétence.
- j'ai compris et c'est surtout cette prise de conscience qui motive mon changement d'attitude, que les abus sexuels même commis par d'autres jeunes, ne mettent pas la victime à l'abri de la souffrance et à l'abri des conséquences nocives à long terme.

Pour y réfléchir d'une manière aussi pertinente que possible, il faut, je crois, commencer par s'interroger sur le problème de la gravité de l'abus : faut-il mesurer cette gravité à l'aune du scandale provoqué, à l'aune de son impact dans les médias ou plutôt à l'aune de la souffrance de la victime : sa souffrance immédiate et les entraves à son évolution ultérieure, à son épanouissement psychologique, à sa vie sexuelle et affective. Ces phénomènes sont d'autant plus difficiles à étudier que nos sciences dites humaines ne sont pas exactes, que nous ne savons pas mesurer l'intensité de tous ces troubles et que ce ne sont pas les échelles d'outre-Atlantique qui nous apprendront à mesurer les données psychologiques qualitatives. C'est à vous, les nouvelles générations de professionnels, de résoudre, ou au moins à réfléchir sur ces difficultés.

Les activités sexuelles qu'on appelle trop souvent « abus » entre les jeunes existeront toujours tant qu'il y aura des institutions ; il faut bien se le mettre en tête, que cela nous plaise ou non. Les jeux sexuels existent et ont existé de tout temps, il suffit de lire la littérature : tous les livres qui racontent la vie dans les internats témoignent d'une vie sexuelle clandestine plus ou moins poussée, plus ou moins violente. Mais ce n'est pas parce qu'un phénomène existe de tout temps qu'il n'est pas grave, qu'on se permette de le négliger ou de l'ignorer, comme s'il n'existait pas. Dans son roman *"Les Faux Monnayeurs"*, **Gide** donne un exemple des conséquences graves, mortelles de tels jeux. J'ai lu ce livre en traduction polonaise quand j'avais treize ans, je n'ai rien compris du tout, et je me souviens encore m'être demandé pourquoi ce pauvre Boris se flingue-t-il à la fin du bouquin. Il a fallu que je relise ce livre à trente ans et en français pour comprendre, que **Gide** avec son génie d'écrivain a raconté l'histoire de sa propre homosexualité juvénile et il a montré comment un certain sadisme dans ce genre de relation peut conduire un adolescent au suicide.

Plus près de nous on a lu dans la presse la controverse engendrée par certaines exagérations de la violence du "bizutage" où l'abus sexuel tient un rôle important et dont les conséquences psychologiques semblent parfois plus graves qu'on aurait pu le croire. Je n'ai encore rien de structuré ni de certain à vous proposer sur ce sujet ; j'aimerais seulement l'aborder et indiquer quelques pistes de recherche. Il faudrait par exemple réfléchir sur la dialectique entre la loi du pays, la loi institutionnelle et la loi familiale.

- Pour la loi française, il n'y a pas d'abus ni de viol entre mineurs, lorsqu'aucun d'eux n'a dépassé quinze ans. La loi ignore l'existence des relations sexuelles avant cet âge et ne peut prendre en compte que la violence ou à la rigueur la contrainte. Si les deux partenaires ont dépassé 15 ans, il n'y a ni crime, ni délit en cas de consentement réciproque.
- Telle n'est pas la loi des institutions. Dans la plupart d'entre elles, tout acte sexuel entre pensionnaires est implicitement ou explicitement interdit : sans être dénoncé à la Justice, il peut être sanctionné y compris par l'exclusion. Certaines institutions appliquent ces interdictions d'une manière rigide, d'autres préfèrent "fermer les yeux", elles se considèrent elles-mêmes "libérales" et sont volontiers taxées par les autres de "laxistes". Il y a encore des institutions pour grands adolescents ou même pour jeunes majeurs où, la découverte d'un préservatif provoque un scandale, une enquête, des sanctions collectives...Il y en a d'autres, plus nombreuses, plus hypocrites qui proclament officiellement l'interdiction de relations sexuelles, tout en distribuant discrètement des préservatifs pour protéger les jeunes contre le SIDA et les grossesses intempestives.Certaines institutions pour débiles légers, donnent des contraceptifs oraux aux jeunes filles, tout en les traitant de putain, si elles couchent avec les garçons.

Comment voulez-vous qu'une jeune déjà déficiente cognitive s'y retrouve dans ce monde des adultes qui lui fournit des messages contradictoires. J'en connais enfin des institutions qui poussent le non-dit à son extrême limite : elles assènent la contraception orale parmi d'autres médicaments... à l'insu de la jeune.
Je n'accuse personne, je constate simplement que parfois c'est la loi familiale qui est plus sévére que la loi institutionnelle ; parfois c'est l'inverse. Ce n'est pas forcément un mal, car le (la) jeune peut trouver dans cette contradiction un espace de liberté ; faut encore qu'il sache en profiter. Il y a des cas où l'institution et la famille sont d'accord pour pousser la violence répressive au maximum, souvent sous prétexte de "protéger" la jeune : je pense ici par exemple aux stérilisations irréversibles , intervention mutilante et en plus interdite par les lois ; ces stérilisations sont faites à l'insu de la jeune fille ou sans demander son avis, le chirurgien étant "couvert" par la demande des parents qui ont tout intérêt à garder le secret.

Note 1996 : Depuis la date de la conférence ici transcrite, le soi-disant Comité d'Ethique de la puissante UNAPEI a adressé une proposition de loi à l'Assemblée et d'avis au Comité National de Bio-éthique en demandant la légalisation de la stérilisation des jeunes filles (pas de garçons !) déficientes mentales. Cette proposition et l'avis alambiqué du CNBE ont provoqué une vive polémique. A ma connaissance l'assemblée nationale n'a pas (encore ?) mis ce sujet explosif à l'ordre du jour.

Dans les maisons les plus répressives, les abus sexuels entre les jeunes sont les plus clandestins mais en même temps les plus teintés de violence. Dans les maisons moins répressives, les relations sexuelles sont peut-être plus fréquentes mais elles se passent sur un mode plus humain, faisant plus souvent appel à la séduction et au consentement mutuel.

IV. SEMIOLOGIE - SIGNALEMENT - PREVENTION

Le dernier problème que je voudrais seulement évoquer c'est la possibilité d'élaborer un jour une sémiologie fiable des victimes d'abus sexuels. Outre le témoignage, pièce maitresse souvent contestée en justice, le constat médico-légal, moins infaillible qu'on aimerait le croire, on décrit tout une série de signaux psychologiques dont aucun n'est pathognomonique et suffisant pour accuser et condamner un adulte suspect, mais dont l'ensemble devrait éveiller l'attention de l'entourage et initier un dialogue prudent et difficile avec la présumée victime.

Ainsi par exemple dans les écoles on sait qu'un fléchissement du travail inexpliqué, des troubles caractériels d'apparition brutale chez un enfant qui jusque là ne posait aucun problème doivent être considérés comme des clignotants et entrainer au dialogue et non pas à une suite de punitions aveugles.

Devant une tentative de suicide, devant une anorexie, le médecin devrait penser entre autres aux relations sexuelles clandestines intra-familiales. Plus d'une anorexie mentale s'est déclenchée suite aux relations plus ou moins incestueuses entre frère et soeur.

Au-delà de cette sémiologie, une question se pose : quand faut-il signaler ? Que faut-il faire quand vous êtes éducateur, assistant social, psychologue, que vous apprenez que quelque chose ne tourne pas rond dans l'institution soit grâce à une confidence de la victime, soit grâce à celle de l'abuseur, qui a confiance en vous.

Lorsque l'aveu concerne un petit copain, des questions angoissantes émergent aussitôt. Doit-on le signaler au directeur ? dans tous les cas ?ou seulement si on pense aux circonstances aggravantes : grand écart d'âge, violence ou menaces, etc...? Le directeur ou le médecin de l'institution doit-il à son tour le signaler au procureur de la République ? Vous avez tous suivi avec passion le procès du Mans où un juge d'instruction a mis en prison pour huit jours un psychiatre pour un retard de signalement d'un abus sexuel entre deux pensionnaires d'un placement familial très spécialisé. Cela a provoqué un tollé chez les travailleurs sociaux, médecins et tous les professionnels de l'enfance inadaptée ou handicapée.
Vous connaissez tous la nouvelle rédaction des lois entrée en vigueur le 1er février 1994 : elle semble élargir et renforcer le secret médical en le définissant comme un "secret professionnel" et rendre le signalement moins mécanique, et davantage soumis à la conscience et au savoir du professionnel. Cependant, celui-ci peut toujours se voir reprocher "la non-assistance aux personnes en danger" et être puni pour un non-signalement. La jurisprudence manque encore pour savoir ce qu'il faut faire pour le bien de la victime, certes, mais aussi pour se couvrir et pour éviter des ennuis.

Note 1996 : Je crois remarquer depuis peu que c'est la pratique du « parapluie » qui semble s'imposer dans les institutions et que le nombre de signalements augmente, et pas toujours pour le bien des mineurs. A l'inverse, on m'a signalé récemment le cas de 3 professionnels brimés par la hiérarchie de l'institution où ils travaillent pour avoir signalé à la justice un cas où ils soupçonnent fortement un abus sexuel intra-familial. La justice va-t-elle défendre ces agents contre leur direction ?

Mon opinion est assez claire mais je ne sais pas si elle est juste. Je l'ai explicité un peu dans une note dans la revue ***"Pratiques"*** et lors de mon témoignage au procès du Mans. J'estime que la société confie à deux sortes de professionnels la gestion de la déviance chez les enfants et les jeunes : la justice et le secteur médico-socio-psychologique. Leur collaboration est absolument indispensable et doit être aussi confiante que possible. Les conflits entre ces deux administrations sont inévitables et le contrôle du médico-social par le judiciaire serait souvent souhaitable. Cependant, considérer le médico-social comme une simple courroie de transmission et une machine à signalement dépourvue de jugement propre, ne pourra que paralyser ce secteur, tout en embouteillant le judiciaire dont la lenteur est déjà un défi au bon sens et à la justice.

Les conflits devraient être règlés par les discussions et les sanctions administratives mûrement réfléchies. Des coups de force spectaculaires comme des privations brutales de liberté et même des condamnations au pénal pour non-signalement de faits mettant en cause uniquement les sujets confiés au secteur médico-psychologique privent de son sens le secret médical et ne peuvent aboutir qu'à la dislocation ou la paralysie de tout le système de protection de l'enfant.

Je sais que Madame Konstantinovitch n'est pas d'accord avec moi sur cette stratégie qui propose de faire confiance aux professionnels du médico-social et les laisser signaler les mineurs seulement dans les cas que nous jugeons indispensables. On peut en discuter mais pas en se mettant mutuellement en prison ou à l'hôpital psychiatrique et en se traitant mutuellement de fou ou de délinquant. La discussion devrait être sereine, sans couteau sur la gorge, puisqu'elle concerne un sujet aussi délicat, que le secret partagé à l'intérieur de l'institution et entre l'institution et la justice.

La Prévention

Je pense utile d'affirmer qu'elle ne sera jamais complète, parfaite, et absolue.

Tant que l'humanité sera ce qu'elle est et quel que soit le régime ou le gouvernement, communiste, socialiste, capitaliste, on vivra toujours des abus sexuels dans les familles, la cité et les institutions parce que la perversité gît dans le coeur de l'homme et lui est consubstantielle. D'ailleurs cette perversité nous distingue des abeilles, des fourmis qui sont toutes génétiquement programmées et qui ne savent pas apparemment ce qu'est un plaisir pervers. Nous, nous le savons, il ne faut pas rêver que la perversité va disparaitre comme il ne faut pas rêver à une éradication totale des maladies génétiques espérée par certains. Ce que la prévention peut faire, c'est de minorer la fréquence et la gravité des abus en donnant aux enfants des outils pour se défendre, en donnant aux adultes des plaisirs de substitution. La prévention « secondaire » par contre devrait s'attacher à permettre des solutions plus rapides et plus adéquates des cas survenus, à diminuer au maximum la souffrance des enfants. On commence seulement à réfléchir aux possibilités de la prévention tertiaire c'est à dire à la manière d'empêcher les récidives chez les abuseurs. Il semble qu'une partie d'entre eux sont susceptibles de renoncer à leurs pulsions grâce à une psychothérapie aussi longue que difficile qui peut se dérouler dans de très rares prisons-modèles. Il est encore plus difficile de les choisir parmi ceux, la majorité semble-t-il, sur qui la psychothérapie coule comme l'eau sur le canard. Pour ceux-ci on ne dispose encore que de la prison (à vie ?) ou des traitements cliniques peu compatibles avec les droits de l'homme.

La meilleure prévention que je connaisse, peut-être parce que je suis psychiatre, c'est la parole. En Pologne ou en Russie, il y un vieux proverbe qui dit *"quand il n'y pas de vodka, eh bien parlons de vodka"*. Ainsi ces moujiks ont montré qu'ils connaissaient la psychanalyse avant Freud et que, contrairement aux animaux, la parole chez l'homme, a le merveilleux pouvoir de sublimer les pulsions nocives. Si on parle beaucoup de sexualité, on aura très probablement moins de pulsions à commettre des actes répréhensibles au niveau sexuel. Je pense que la violence sexuelle(sauf chez les vrais pervers) est très liée à la répression sexuelle et au silence qui entoure la sexualité.

Même le tourisme sexuel, forme particulièrement odieuse de néo-colonialisme et de l'oppression des pauvres par les riches, n'est-il pas aussi l'enfant de la misère sexuelle des nantis et des bien-pensants ?

Si l'on fournit aux jeunes comme seuls messages concernant la sexualité : le sida, la grossesse et l'abus sexuel, ce n'est pas une éducation à la sexualité qu'on va leur donner. Si on arrive à leur parler, si on arrive surtout à les faire parler, ils seront moins poussés à commettre des abus et ils agiront davantage en accord avec la loi, avec la dignité humaine et le respect du corps de l'autre.

Je terminerai en disant un mot du règlement. Quand les enfants entrent dans nos institutions, ils ne savent pas où ils mettent les pieds. Nos institutions n'ont pas de règlement, pas de constitution et c'est toujours la loi du plus fort, c'est à dire la loi du directeur. Il faudrait suivre la loi actuelle qui rend obligatoire dans tous nos établissements un règlement intérieur que je préfère appeler constitution, que ce règlement intérieur soit connu de tout entrant, qu'il ne dise pas seulement ce qui est interdit aux enfants et aux jeunes mais aussi ce qui est permis, mais aussi ce qui est permis et interdit aux adultes de l'équipe.

Il faudrait que ce soit une véritable charte des droits et des devoirs des grands et des petits et que la sexualité en fasse partie. Cette constitution devrait être révisable chaque année et discutée en assemblée générale, qui elle aussi est prévue dans la loi toujours non appliquée depuis dix ans. Les jeunes et les adultes en discuteraient et cela permettraient non pas de supprimer mais de diminuer la fréquence et la gravité aussi bien des violences des adultes envers les enfants que les violences entre les jeunes.